



**Atelier d'information et d'échange sur la mise en œuvre de la Convention
sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux
10-11 février 2022
Hôtel Sarakawa, Lomé**

Allocution du Représentant de la CEDEAO ,M. SALIFOU OUSSEINI,
Directeur Exécutif, Agence Régionale pour l'Agriculture et
l'Alimentation, CEDEAO (ARAA)



- **Monsieur . le Directeur de Cabinet représentant M. le Ministre de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise**
- **Monsieur le Représentant Résident du PNUD, Coordonnateur Résident par intérim du Système des Nations au Togo**
- **Excellence Monsieur l'Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Togo**
- **Madame la Secrétaire de la Convention sur l'eau, CEE-ONU**
- **Monsieur le Conseiller de coopération et d'action culturelle, Ambassade de France au Togo**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres de la CEDEAO et des organismes de bassins invités,**
- **Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, Directeur et chefs de Services**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs, en vos Grades et Qualités ;**

Je voudrais transmettre avant toute chose transmettre au Secrétariat de la Convention sur l'eau, les salutations et félicitations de son Excellence Jean-Claude Kassi BROU, Président de la Commission de la CEDEAO et celles de Monsieur Sékou SANGARE, Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en eau de la Commission de la CEDEAO pour l'organisation du présent atelier.

En effet, l'atelier d'information et d'échange du Togo sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique nationale, mais également, celle de la politique régionale des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest.



Adoptée en 2008 par la CEDEAO cette politique régionale, a été élaborée conjointement avec l'UEMOA et le CILSS et a pour objectif général de *“contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable en orientant la Communauté et ses Etats membres vers une gestion des ressources en eau conciliant développement économique, équité sociale et préservation de l'environnement”*.

- **Monsieur le Représentant du Ministre,**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs,**

Pour l'atteinte de l'objectif général de la politique régionale, trois (3) axes stratégiques d'intervention sont retenus

Le premier axe portant sur la réforme de la gouvernance de l'eau vise l'évolution du système actuel fondé sur une approche sectorielle vers un système de gestion intégrée prenant en compte tous les facteurs pertinents et associant tous les acteurs concernés en vue d'un partage équitable et d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau.

Le deuxième axe porte sur la promotion des investissements dans le secteur de l'eau, pour la réduction de la pauvreté et la promotion du développement socio-économique afin de répondre aux demandes des différents secteurs.



Enfin, le troisième axe portant sur la coopération et l'intégration régionales vise à développer les relations entre Etats, organismes de bassin et organisations régionales en vue d'assurer une gestion concertée, intégrée, durable et pacifique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest.

A travers cet axe les Etats membres de la CEDEAO se sont engagés pour la promotion de la gestion concertée des eaux transfrontalières, de la coopération, des mécanismes de prévention et de règlement des crises et conflits, le suivi des engagements internationaux.

Egalement à travers ce troisième axe, les Etats membres se sont engagés pour la ratification et la mise en œuvre des conventions, traités, accords et protocoles relatifs à l'eau afin d'améliorer la participation de l'Afrique de l'Ouest aux débats internationaux sur l'eau, la mise en place d'un mécanisme régional permettant d'harmoniser les positions et le renforcement des capacités sur les accords internationaux.

- **Monsieur le Représentant du Ministre,**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais donc solennellement adresser ici, au nom du Président de la Commission de la CEDEAO, nos félicitations aux plus Hautes Autorités de la République Togolaise pour l'adhésion en 2021 du pays à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Le Togo devient le 4ème Etat membres la CEDEAO à devenir Partie après le Sénégal, le Ghana, la Guinée Bissau.



La Commission de la CEDEAO se réjouit du fait que notre région soit au niveau continental celle qui compte à ce jour le plus grand nombre de pays Parties à cette Convention.

C'est pourquoi tenant compte de ce que la Convention sur l'eau peut apporter à la promotion de l'intégration régionale dans le secteur de l'eau et de l'environnement, la Commission de la CEDEAO s'est engagée, en étroite collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur l'eau et avec d'autres partenaires par la suite à accompagner nos Etats dans leur processus d'adhésion.

Également, elle leur apporte son soutien constant dans la mise en oeuvre des Convention internationales liées à l'eau afin de créer un environnement favorable pour *la gestion concertée des ressources en eaux superficielles et souterraines, marquant frontières entre au moins deux pays, les traversant ou étant situées sur ces frontières.*

Aussi, la CEDEAO a-t-elle déjà accompagné le Togo dans la création de l'Autorité du Bassin de la Volta avec le Ghana et dans la création de l'Autorité du Bassin du Mono avec le Bénin dont les représentants vont participer aux travaux .

Je voudrais donc terminer sur cette note en remerciant et en félicitant le Secrétariat de la Convention sur l'eau pour l'appui apporté au Togo pour l'organisation du présent atelier .

Vive la coopération régionale,

Vive la Coopération internationale,

Je vous remercie de votre aimable attention